



Utilisation des heures dégagées par la réforme de la semaine de 4 jours

Explications et exemples d'organisation avec horaires décalés

Rappel du découpage horaires, découlant de l'allongement du temps de vacances et de la suppression des heures du samedi matin :

- 60 heures au service des élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
- 24 heures pour la préparation du travail en équipe dans les écoles et aux rencontres avec les parents (conseils des maîtres, équipes éducatives, concertations, etc...)
- 6 heures de conseil d'école
- 18 heures dédiées à la formation (continue) et animations pédagogiques (soit 6 h de plus que cette année)

Concrètement, prenons: 60h+24 h consacrées aux élèves en difficultés et au travail en équipe réparties sur l'année scolaire de 36 semaines de classe.

84 heures / 36 semaines = 9h20 **par mois à répartir :**

- **1h20 par mois servirait aux conseils de cycle**, et de maîtres pour préparer les conseils d'école, parler des lotos, sorties et autres dans la vie de l'école.
- **8 heures par mois seraient pour les élèves en difficultés:** 4h devant les élèves et 4 heures de concertation (diagnostics bilans sur le soutien, infos-rencontres avec les parents...).

Horaires pour une école 2 classes: 08h30-16h30

Exemple de proposition de fonctionnement en horaires décalés à partir du 1er septembre 2008 pour une école de 2 classes: **les deux classes commencent à 8h30 et terminent à 16h30.**

Les deux enseignants travaillent et décroisonnent déjà ensemble quelquefois, la majorité des enfants mange à la cantine le midi.

Les deux heures de la semaine 1 et les deux heures de la semaine 4 servent à effectuer le repérage des élèves en difficultés et à l'élaboration de dispositifs d'aide aux élèves en difficultés.

Les créneaux des semaines 1 et 4 peuvent ne pas être utilisés pendant l'interclasse. Ils peuvent servir le soir à partir de 16h30, le mercredi matin (comme le souhaitent les enseignants) pour rencontrer les familles, organiser des réunions, se concerter avec les collègues à un autre moment que celui inscrit à l'emploi du temps des élèves.

Les deux heures de la semaine 2 et les deux heures de la semaine 3 servent à la prise en charge effective des élèves en difficultés :

Numéro de la semaine	Type de travail
Semaine 1	Repérage et préparation-crédation de séances et outils
Semaine 2	Prise en charge d'élèves
Semaine 3	Prise en charge d'élèves
Semaine 4	Bilan du mois

Classe A de Mme X : 8h30-11h30 puis 13h30-16h30

Total: 6 heures de classe (3h le matin + 3h l'après-midi)

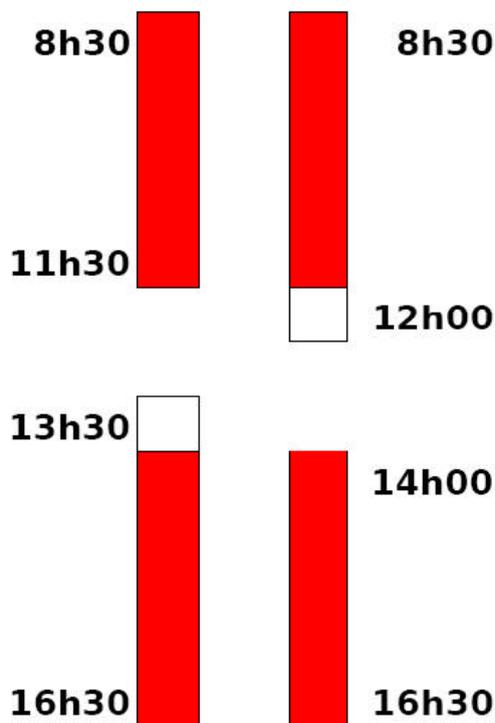
Classe B de M. Y : 8h30-12h00 puis 14h00-16h30

Total : 6 heures de classe (3h30 le matin + 2h30 l'après-midi)

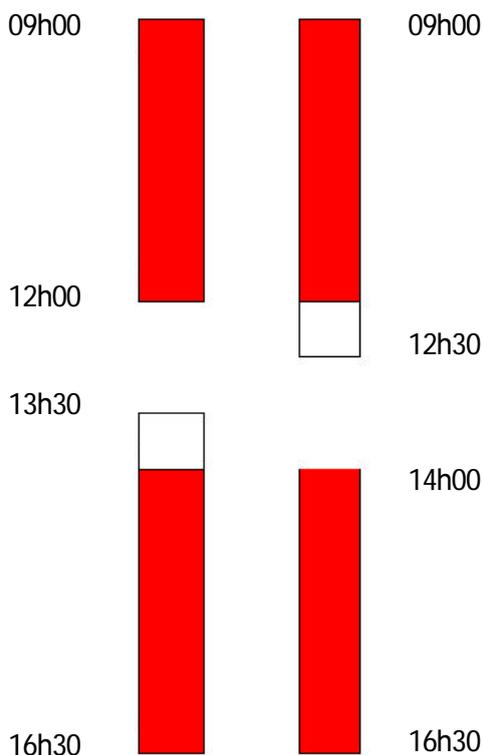
De 11h30 à 12h, Mme X déchargée de ses élèves (qui sont en garderie en attendant d'aller à la cantine ou au premier service de cantine), **va rejoindre M Y. qui lui confie quelques élèves à prendre en soutien.**

Puis, de 13h30 à 14h, M. Y (déchargé de ses élèves qui sont soit à la sieste, soit à la garderie) va travailler avec quelques élèves que Mme X lui aura confiés.

Chaque jour, chaque enseignant travaillera **½ heure supplémentaire** au service des élèves en difficultés de son école: **cela fera 2h00 de prise en charge** des élèves en difficultés.



Exemple pour horaires d'une école: 09h00-16h30



Contactez le Sgen-CFDT 82
par mail :

82@sgen.cfdt.fr,

par tél :

05.63.63.26.80

Ou

06 06 41 03 94